



ÖKK FAMILY FLEX: AVEC LIBRE CHOIX DE LA DIVISION AU MOMENT D'ENTRER A L'HOPITAL

CHEZ ÖKK, LES FAMILLES PROFITENT D'AVANTAGES PARTICULIERS

La famille qui opte pour ÖKK profite de prestations spéciales et de rabais généreux. ÖKK FAMILY FLEX permet même de choisir la division hospitalière.

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Séjour hospitalier au choix: en division commune, Confort ou demi-privée en Suisse. En cas d'accouchement, des conditions spéciales sont applicables (participations aux frais voir au verso)
- Pour la prévention, jusqu'à 500 francs du compte «santé» dans le domaine de la famille, de l'alimentation, de l'activité physique et d'autres mesures de prévention
- Prestations élevées pour la médecine alternative: traitements, thérapies et médicaments
- Médicaments hors liste et remèdes naturels
- Chambre à un ou à deux lits ou chambre familiale en cas d'accouchement à l'hôpital

ATOUTS SUPPLEMENTAIRES

- Jusqu'à 200 francs par année pour les verres de lunettes et les lentilles de contact
- Contributions généreuses pour l'aide ménagère après un accouchement ou en cas de maladie et d'accident
- Prise en charge d'exams préventifs
- Traitements d'orthodontie: prise en charge des coûts à 70% pour les enfants et adolescents jusqu'à 25 ans
- Conseils médicaux 24 heures sur 24 au numéro 0844 655 655

Assuré de manière flexible – participation aux frais plafonnée:

Soins aigus:	
Division commune	Pas de participation aux frais
Division commune Confort chambre à un ou à deux lits	Participation aux frais 10%, CHF 200.–
Division demi-privée	Participation aux frais 15%, CHF 1'500.–
Spécial familles Pour les familles et les personnes vivant dans le même ménage	Participation aux frais jusqu'à concurrence de CHF 3'000 par année civile

En cas d'accouchement dans un hôpital selon liste de ÖKK:	
Division commune	Pas de participation aux frais
Division commune, chambre familiale	Pas de participation aux frais
Division commune Confort chambre à un ou à deux lits	Pas de participation aux frais
Division demi-privée	Participation aux frais 15%, CHF 1'500.–
Division demi-privée, chambre familiale	Participation aux frais 15%, CHF 1'500.–
Spécial familles Pour les familles et les personnes vivant dans le même ménage	Participation aux frais jusqu'à concurrence de CHF 3'000 par année civile

FAVORISER LES FAMILLES COMMENCE PAR DES RABAIS GÉNÉREUX

- 50% de rabais familial sur les assurances complémentaires des enfants de moins de 18 ans pour ÖKK FAMILY* et ÖKK FAMILY FLEX. Condition: au moins l'un des parents et l'enfant concluent l'assurance de base ainsi que l'une de ces assurances complémentaires auprès de ÖKK. La durée minimale du contrat est de trois ans. ÖKK FAMILY FLEX est le paquet d'assurance pour toute la famille avec libre choix de la division au moment d'entrer à l'hôpital.
- 20% de rabais familial sur les assurances complémentaires des adolescents de 19 à 25 ans pour ÖKK FAMILY* et ÖKK FAMILY FLEX. Condition: au moins l'un des parents et l'enfant concluent l'assurance de base ainsi que l'une de ces assurances complémentaires auprès de ÖKK. La durée minimale du contrat est de trois ans.

* ÖKK FAMILY est le paquet d'assurance avantageux pour toute la famille.

Attendez davantage

Le contact personnel avec nos clientes et nos clients est essentiel pour nous. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller et vous présenter notre vaste palette de produits. Nous recherchons ensemble la solution qui sera la meilleure pour vous et vous prêtons main-forte lorsque votre situation se modifie.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous appeler. Au numéro de téléphone 0800 838 000, une collaboratrice ou un collaborateur de ÖKK se tient toujours à votre service. Nous avons aussi de nombreuses prestations de services avantageuses pour vous sur Internet. Sous www.oekk.ch, vous trouverez tout simplement des réponses et des possibilités se rapportant à votre assurance.